

Hydro Québec
75 boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC
H2Z 1A4

St Calixte, le 10 mars 2014

Madame, Monsieur,

Cette lettre accompagnant mon paiement de facturation par chèque pour la période prenant fin le 4 mars 2014, vise 3 objets.

Dans un premier temps, je vous indique que tous les frais reliés de près ou de loin au compteur qui sera très prochainement installé à mon domicile seront payés sous protêt. Ainis, les frais ajoutés à ma facture de consommation concernant l'installation et la relève d'un compteur non communicant seront payés sous protêt, sous réserve de mes droits. Je ne suis pas du tout d'accord avec le fait de devoir payer des frais pour protéger ma santé, ma sécurité et ma vie privée.

D'autre part, étant donné qu'Hydro-Québec facture tout de même des frais pour un compteur non communicant et qu'André Cloutier, à l'emploi d'Hydro-Québec, à affirmé que le compteur non communicant émet tout de même des ondes, je vous demande la confirmation par écrit de l'absence d'émission quelconque d'un tel compteur.

Je vous demande aussi les rapports d'études complets rapportant l'innocuité des compteurs intelligents sur la santé humaine, tant au niveau thermique que non thermique en précisant les effets sur les jeunes enfants auxquels vous réferez pour prétendre qu'ils sont sécuritaires.

Enfin, je vous demande le numéro de certification du compteur dit non-communicant (Itron) ainsi que la date à laquelle il a été certifié.

Une réponse écrite est demandée.

Delphine Gentaïs
340 rue Chevalier,
Saint Calixte, QC
J0K 1Z0
Compte

cc
Ville de St Calixte refuse
Refusons les compteurs
Nicolas Marceau, député de Mercier
Martine Ouellet, ministre des Ressources Naturelles
Régie de l'énergie du Québec